

L'alternance :

1 modalité

2 contrats

contrat d'apprentissage

- Jeunes de 16 à 29 ans
- Sans limite d'âge pour :
 - Les travailleurs handicapés,
 - Les créateurs ou repreneurs d'entreprise nécessitant l'obtention du diplôme/titre objet du contrat,
 - Les sportifs de haut niveau figurant sur la liste ministérielle,
 - Les apprentis qui font suite à un précédent contrat qui a été rompu (pour raisons indépendantes de leur volonté ou inaptitude physique temporaire) ou qui vise un diplôme supérieur à celui déjà obtenu.

contrat de professionnalisation

- Jeunes de 16 à 25 ans
- Demandeurs d'emploi
- Bénéficiaires de la prime d'activité / allocation de solidarité spécifique (ASS) / allocation aux adultes handicapés (AAH) / contrat unique d'insertion (CUI ou PEC)

objectif

- Diplômes et titres inscrits au RNCP
- Diplômes et titres inscrits au RNCP
- CQP ou qualification reconnue par convention collective de branche
- À titre expérimental jusqu'en 2021 : acquérir un ou plusieurs blocs de compétences définis par l'employeur et l'OPCO en accord avec le salarié

Contrat

- CDI ou CDD de 6 mois à 3 ans (jusqu'à 4 ans pour les apprentis handicapés et les sportifs de haut niveau)
- Ouvert à tous les employeurs, y compris fonction publique
- Possibilité mobilité européenne ou internationale jusqu'à 1 an
- CDI ou CDD de 6 mois à 3 ans en fonction des publics
- Ouvert à tous les employeurs, sauf fonction publique
- Possibilité mobilité européenne ou internationale jusqu'à 1 an en principe, maximum 2 ans.

Statut

- Apprenti, relevant de la formation initiale
- Salarié, stagiaire de la formation continue

Tutorat

- Maître d'apprentissage : salarié ou chef d'entreprise, diplôme au moins équivalent à celui de l'apprenti ou au moins 3 ans d'expérience
- Possible prise en charge par OPCO selon accord collectif :
 - Formation du tuteur : 600€/ 40 h maximum
 - Fonction tutorale : 230€/mois pour 12 mois maximum
- Tuteur : salarié ou chef d'entreprise, minimum 2 ans d'expérience
- Possible prise en charge par OPCO selon accord collectif :
 - Formation du tuteur : 600€/ 40 h maximum
 - Fonction tutorale : 230€/mois pour 6 mois maximum

contrat d'apprentissage

contrat de professionnalisation

Durée formation

- Au moins 25% de la durée totale du contrat (varie selon la certification visée)

- De 15 à 25 % de la durée du contrat avec un minimum de 150 heures
- Plus de 25 % si accord de branche

Rémunération

En pourcentage du SMIC et au minimum*

| Âge | 1ère année | 2ème année | 3ème année |
|-----------|---|------------|------------|
| <18 ans | 27% | 39% | 55% |
| 18-20 ans | 43% | 51% | 67% |
| 21-25 ans | 53% | 61% | 78% |
| >26 ans | 100 % SMIC ou salaire minimum conventionnel | | |

| Âge | < Bac | Bac et + |
|-----------|--|----------|
| <21 ans | 55% | 65% |
| 21-25 ans | 70% | 80% |
| >26 ans | 100 % SMIC ou 85 % salaire minimum conventionnel | |

* Des dispositions conventionnelles ou contractuelles peuvent prévoir une rémunération plus favorable _ SMIC horaire brut 2020 : 10,15 € / heure - 1 539,42 € par mois.

Aide unique

| Conditions | Entreprises de moins de 250 salariés Diplôme inférieur ou égal au BAC | Embauche d'un demandeur d'emploi de 26 ans ou plus |
|------------|--|---|
| Montant | 4 125 € la 1ère année 2 000 € la 2ème année 1 200 € la 3ème année | 2 000 € |

- Exonération de cotisations et contributions sociales des entreprises employant un(e) apprenti(e),
- Aides spécifiques pour les Travailleurs Handicapés (AGEFIPH – FIPHFP),
>>> Aide en ligne disponible sur : <https://sylae.asp-public.fr>

- Exonération des cotisations patronales d'assurances sociales (assurance maladie, maternité, invalidité, vieillesse-décès),
- Aide pour l'accompagnement personnalisé vers l'emploi dans les GEIQ,
- Aides spécifiques AGEFIPH, Travailleurs Handicapés.

En + pour les apprentis : 500 € d'aide au financement du permis de conduire

Comment s'y prendre

| | Recrutement avec le GRETA | Formalisation du contrat | Envoi du contrat |
|----------------------------|------------------------------|-----------------------------|---------------------|
| Apprentissage | Apprenti | CERFA FA13 | OPCO |
| Professionalisation | Salarié | CERFA EJ20 | OPCO |

Contacts

GRETA VIVA 5 : 04 75 82 37 90
GRETA Arve-Faucigny : 04 50 25 15 15
GRETA de Grenoble : 04 76 33 27 40
GRETA Vivarais Provence : 04 75 93 03 03

GRETA Nord Isère : 04 74 28 04 86
GRETA LAC : 04 50 43 91 81
GRETA Savoie : 04 79 60 25 25

